



été

2026

Programme
de formation

é d u c a t i o n
t e r r i t o i r e s



En 2026, notre offre de formation continue de s'organiser en deux volets :

- Des formations inter-collectivités directement destinées aux agent-es des Départements et des Régions - pp. 6-38

- Des formations intra destinées à être mises en place à l'initiative des collectivités à l'attention de tout ou partie des secrétaires généraux-ales des EPLE de leur territoire - pp. 41-45

À l'attention des équipes des Départements et des Régions, cinq nouvelles formations font leur entrée au catalogue :

- Où en sont les ENT ? (1 jour, à distance) - p. 17
- État des lieux et perspectives d'évolution de la population scolaire en collège et en lycée (0,5 jour, à distance) - p. 30
- Évolution de la population scolaire : quels leviers d'intervention pour les collectivités ? (0,5 jour, à distance) - p. 30
- Suivre les procédures financières et comptables de fermeture d'un EPLE (0,5 jour, à distance) - p. 33
- Conflits impliquant les ATTEE : clés théoriques et pratiques pour intervenir (2 jours, à Paris) - p. 36

La plupart de nos formations peuvent être déclinées en intra, telles quelles ou dans un format aménagé, et nous tenons ici à remercier les collectivités qui nous ont fait confiance en 2025 pour former leurs équipes ou les secrétaires généraux-ales des EPLE de leur territoire : la collectivité européenne d'Alsace, les Départements de l'Ardèche, de la Charente, de la Corrèze, de la Haute-Loire, de la Manche, de la Savoie, de la Seine Saint-Denis, et du Territoire de Belfort ainsi que les Régions Guadeloupe et Nouvelle-Aquitaine.

Que ce soit en inter ou en intra, en présence ou à distance, l'équipe de formateur-rices et moi-même nous réjouissons de contribuer à vos projets de formation en 2026 encore.

Bonne lecture !

Élisa Leccia
Directrice associée

Pilotage

- 7 Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation
- 8 La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLÉ à l'heure de la loi 3DS
- 9 Les essentiels pour mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux-ales des EPLÉ 
- 10 Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPLÉ
- 11 Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités 
- 12 Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire
- 13 Éducation au développement durable : quelle contribution des Départements et des Régions ? 
- 14 Les logements de fonction des EPLÉ
- 15 Contrats liés aux bâtiments des EPLÉ : quelles modalités de gestion et de financement ? 
- 16 Les essentiels du numérique éducatif 
- 16 Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ? 
- 17 Où en sont les ENT ? 
- 18 Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience 

Financement

- 20 La dotation globale de fonctionnement des EPLÉ
- 21 Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS des collèges 
- 21 Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement 
- 22 Le contrôle des actes budgétaires des EPLÉ
- 22 Entraînement au contrôle des budgets - Pratique du contrôle et du règlement conjoint
- 23 L'analyse des comptes financiers des EPLÉ 
- 23 La santé financière de l'établissement - Concevoir des indicateurs de suivi 
- 24 Gestion financière du service de restauration et d'hébergement
- 25 Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS
- 26 Cités scolaires : actualiser les modalités du cofinancement 
- 27 Les modalités de calcul du forfait d'externat 
- 28 EPLÉFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières 
- 28 Analyser la santé financière des EPLÉFPA 

Aménagement

- 30 État des lieux et perspectives d'évolution de la population scolaire en collège et en lycée 
- 30 Évolution de la population scolaire : quels leviers d'intervention pour les collectivités ? 
- 31 Construire une politique de sectorisation scolaire 
- 32 Créer, fusionner et fermer des EPLÉ dans un contexte démographique complexe 
- 33 Mesurer la capacité d'accueil des établissements 
- 33 Suivre les procédures financières et comptables de fermeture d'un EPLÉ 

Agent-es

- 35 Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service
- 36 Conflits impliquant les ATTEE : clés théoriques et pratiques pour intervenir 
- 37 Organiser la mission d'entretien en EPLÉ 
- 37 Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLÉ 
- 38 Équipements et produits pour l'entretien des EPLÉ : état des lieux et tendances 
- 39 INFORMATIONS PRATIQUES

Faire équipe avec les secrétaires généraux-ales des EPLÉ

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions de formation en intra directement destinées aux secrétaires généraux-ales des EPLÉ.

- 42 Gérer les conflits au sein des équipes d'ATTEE 
- 43 Sensibiliser à une posture de manager favorisant la coopération et le bien-être au travail
- 44 Accompagner les secrétaires généraux-ales des EPLÉ dans la gestion financière des compétences partagées
- 45 Impliquer les secrétaires généraux-ales des EPLÉ dans l'organisation de la mission d'entretien et l'encadrement des ATTEE

46 CÔTÉ CONSEIL...

47 CALENDRIER 2026

Pil·tage

Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées avec l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif à l'échelle des territoires.

FORMATEUR·RICES

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Jérôme Belly, chef de bureau en charge de la restauration scolaire au sein de la direction de l'éducation et des collèges du Département de la Dordogne

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marc Debène, professeur agrégé de droit public, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

Catherine Moisan, ancienne directrice de direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, ancienne directrice des affaires scolaires de la Ville et du Département de Paris

Marjorie Norbis, directrice du pôle conseil de la société Éducation & Territoires

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région des Pays de la Loire

ÉTUDES ET CONSEIL - NOS RÉFÉRENCES



- Élaboration d'un référentiel de qualité des conditions d'accueil et d'apprentissages dans les EPL
- Accompagnement à la rédaction du règlement d'attribution et d'occupation des logements de fonction des collèges

Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation

Objectifs

- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPL
- Apprécier le concept d'autonomie de l'EPL du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPL
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités

Programme

- Les missions de planification
- La construction et le fonctionnement matériel des établissements
- Les missions de service public des collectivités : accueil, restauration, hébergement, maintenance et entretien
- Les conventions entre la collectivité et l'EPL
- L'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPL
- Le numérique
- Les logements de fonction
- Le budget
- Le compte financier
- La gestion des ATTEE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es nouvellement nommé-es au sein des services en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

La formation détaille les compétences des collectivités dans le champ de l'éducation et présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des marges de manœuvre dont disposent les Départements et les Régions et les limites de l'autonomie revendiquée par les EPL.

POINT FORT

Éclairage juridique illustré par de nombreux exemples

La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLÉ à l'heure de la loi 3DS

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel qui sous-tend les relations conventionnelles entre collectivité, État et EPLE
- Comprendre les enjeux liés à la convention bipartite entre la collectivité et l'EPLE
- Définir les contenus de la convention
- Mesurer les incidences de l'instauration par la loi 3DS de l'exercice de l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE et savoir les transposer dans la convention et les modalités relationnelles entre la collectivité, le-la chef-fe d'établissement et le-la secrétaire général-e de l'EPLE
- Définir les conditions optimales d'élaboration et de mise en œuvre de la convention bipartite
- Maîtriser les procédures juridiques de passation

Programme

- Le cadre partenarial et son évolution avec la loi 3DS
- Les différents types de conventionnement et leur articulation
- Le périmètre de la convention collectivité/EPLE : l'indispensable et le facultatif
- La notion d'autorité fonctionnelle et sa transposition dans la convention
- Démarche, contenus et outils au service des ambitions éducatives de la collectivité : apports et études de cas
- Ateliers sur la préfiguration d'un dispositif conventionnel aboutissant à l'élaboration d'une feuille de route adaptable par chaque collectivité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Les lois de décentralisation et les mesures de déconcentration ont contribué à modifier en profondeur les relations entre les collectivités territoriales, l'État et les EPLE. La loi 3DS est venue accentuer encore le niveau de coopération entre les collectivités et les EPLE en instaurant une autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE. La mise en œuvre de cette disposition repose sur l'actualisation de la convention qui lie la collectivité à chaque EPLE. À condition de s'inscrire dans une véritable démarche partenariale, elle peut être considérée par la collectivité comme une opportunité d'affirmer son projet politique en matière d'éducation tout en préservant ou consolidant la qualité des relations avec les chef-fes d'établissement, les secrétaires généraux-ales des EPLE et l'ensemble de la communauté éducative. La formation s'intéresse à la convention collectivité territoriale/EPLE sous trois angles complémentaires : juridique, institutionnel et opérationnel. Pour ce faire, elle combine apports théoriques, témoignage, partages d'expériences et travaux en ateliers.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Département de la Charente - 2025

Déclinaison à l'attention de l'ensemble des directions en relation avec les collèges avec un focus sur l'autorité fonctionnelle du Département sur les secrétaires généraux-ales des collèges

POINT FORT

Études de cas à partir de conventions intégrant l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE

Les essentiels pour mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux-ales des EPLE

Version révisée

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel
- Apprécier la notion d'autorité fonctionnelle dans le contexte de la relation entre la collectivité de rattachement et les secrétaires généraux-ales des EPLE
- Mesurer l'incidence de sa mise en œuvre sur l'actualisation de la convention bipartite collectivité/EPLE

Programme

- La notion d'autorité fonctionnelle : cadre juridique et institutionnel
- Périmètre d'application dans la relation entre le-la Président-e de la collectivité et les SG des EPLE
- Intérêt et écueils à anticiper dans sa mise en œuvre
- Conséquence sur le conventionnement entre la collectivité et les EPLE

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 22 janvier 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

En une demi-journée, la formation fait le point sur les essentiels à maîtriser pour mettre en œuvre de manière opérationnelle, et dans un intérêt partagé entre collectivité et EPLE, l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Région Guadeloupe - 2025

Accompagnement à distance sur mesure sur les modalités locales de mise en œuvre

POINT FORT

Éclairage synthétique par un expert ayant accompagné plusieurs collectivités dans la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux-ales des EPLE de leur territoire

Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPL

Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPL : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPL
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPL dans le fonctionnement de la collectivité
- Mettre le dialogue de gestion au service de l'application de la loi 3DS

Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité en lien avec l'autorité fonctionnelle instaurée par la loi 3DS
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
 - Lien avec la convention collectivité/EPL
 - Dotations globales de fonctionnement et subventions complémentaires
 - Moyens humains mis à disposition par la collectivité
 - Patrimoine et équipements
 - Numérique
 - Restauration
 - Etc.
- Outils du dialogue de gestion
- Démarche et calendrier de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPL

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation, des ressources humaines et du patrimoine en charge du suivi des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans une logique de performance. Cette formation aborde les conséquences de la mise en œuvre de la loi 3DS sur les relations entre la collectivité, les EPL et plus largement, les partenaires de l'Éducation nationale.

Elle fournit aux participant-es une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPL.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Territoire de Belfort - 2025

Mise en place d'un module destiné à préfigurer le dispositif départemental en associant l'ensemble des directions concernées

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité, retours d'expérience et travaux en petits groupes

Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités

Objectifs

- Mieux connaître l'ensemble des données disponibles
- Maîtriser la signification et les utilisations possibles des indicateurs publics par établissement (IPS, IVAC, IVAL, indice d'éloignement)
- Tirer parti des expériences de convention de partage des données entre collectivité et services académiques

Programme

- Présentation de l'ensemble des données et des raisons pour lesquelles certaines ne sont pas publiques
- Explicitation des IPS, des IVAC et IVAL, de l'indice d'éloignement
- Présentation d'expériences de partages de données entre collectivité et services académiques
- Le cas particulier d'ARCHIPEL (ex APAE)

POINT FORT

Un éclairage synthétique et opérationnel sur les données exploitables par les collectivités

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 31 mars 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATRICE RÉFÉRENTE Catherine Moisan

EN BREF

Les services de l'Éducation nationale disposent de nombreux systèmes d'information, indicateurs et analyses qui peuvent présenter un intérêt pour les collectivités territoriales.

Certaines de ces données sont rendues publiques par la DEPP (notes d'information, RERS) qui publie des informations et des analyses globales au niveau national ou académique. Il existe aussi des données par établissement telles que l'IPS, IVAC ou IVAL. Mais d'autres données ne sont pas publiques pour différentes raisons.

La formation vise à présenter l'ensemble de ces données, montrer leurs utilisations possibles par les Départements et les Régions, et donner des exemples sur les modalités du partage de données entre la collectivité et les services académiques.

Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire

Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire
- Définir les enjeux et les objectifs d'une politique globale de restauration scolaire
- Mettre en œuvre une politique de restauration scolaire sur son territoire : choix stratégiques, pilotage, dialogue de gestion et évaluation

Programme

- Bref rappel du cadre réglementaire et sanitaire avec un focus sur les lois Egalim et les compétences spécifiques des Départements et des Régions
- L'information et l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévues par l'Éducation nationale
- Le projet de restauration scolaire de la collectivité et ses 5 enjeux prioritaires :
 - Enjeux financiers : tarifs, tarification sociale et aides aux familles, DGF, modalités d'achat
 - Enjeux économiques et sociétaux : développement du territoire, auto-suffisance locale, production durable, filière agro-alimentaire, etc.
 - Enjeux humains : fiches de poste, évolution des métiers, formation
 - Enjeux éducatifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire, climat scolaire, implication des élèves et projets au sein des établissements
 - Enjeux organisationnels et techniques : organisation du travail des ATTEE, évolution du service, modalités de confection des repas, équipements
- Achat alimentaire responsable et respect des règles de la commande publique
- L'accompagnement de la politique territoriale : formation des chef-fes de cuisine, sensibilisation des secrétaires généraux-ales des EPLE, concertation avec les acteurs du territoire
- Le dialogue et le suivi avec les EPLE : organisation des services de la collectivité, évaluation et démarche qualité, indicateurs et outils de suivi

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Pour les collectivités, la mission de restauration en EPLE se situe au carrefour d'enjeux aussi cruciaux que divers : enjeux sociaux, environnementaux, économiques, techniques, éducatifs et de santé. La qualité des repas doit évidemment se situer au cœur des dispositifs mis en place mais cette priorité doit s'articuler avec d'autres éléments déterminants comme les ambitions politiques de la collectivité en matière de restauration responsable et durable (production vertueuse, traçabilité, auto-suffisance locale, choix éducatifs, etc.), sa responsabilité sanitaire et réglementaire, les moyens humains et financiers mobilisables et la qualité du dialogue avec les secrétaires généraux-ales des EPLE sur l'organisation de la mission. La restauration, compte tenu des compétences des collectivités territoriales et de l'évolution du cadre législatif et réglementaire, relève d'une approche systémique qui en fait un enjeu majeur de politique publique. Ainsi, la formation permet aux participant-es d'embrasser l'ensemble des thématiques qui méritent d'être prises en compte au moment de définir ou de réviser une politique globale en faveur de la restauration scolaire. Elle repose notamment sur le témoignage d'un Département avancé et sur des séquences de travail en atelier.

POINT FORT

Témoignage d'un Département avancé et co-construction d'une fiche outil sur les éléments incontournables pour la conduite d'une politique globale de restauration scolaire

Éducation au développement durable : quelle contribution des Départements et des Régions ?

Objectifs

- Prendre connaissance des dispositifs d'EEDD sur lesquels la collectivité peut s'appuyer : leviers au niveau académique, projets financés par des établissements publics, etc.
- Identifier les points de convergence possibles entre les politiques d'aménagement du territoire et l'EEDD
- Maîtriser l'éco-système d'acteurs mobilisables sur un territoire

Programme

- Panorama des thématiques qui suscitent l'intérêt des acteurs éducatifs souhaitant développer des projets d'EEDD
- Vue d'ensemble des ressources mobilisables
- Le réseau d'acteurs et les dispositifs existants
- Exemples de politiques territoriales en faveur de la transition écologique intégrant l'EEDD
- Éclairage sur les moyens à partir d'exemples régionaux

POINT FORT

Des bases concrètes pour amorcer ou renouveler une dynamique sur l'EEDD au sein de la collectivité

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 29 septembre 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation des Régions et Départements

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

EN BREF

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), portée aussi bien par les acteurs de l'Éducation nationale que ceux de l'éducation populaire, existe de longue date mais reste aux marges des priorités éducatives. Interdisciplinaire par nature et sujet propice à la mise en place de projets sur les temps scolaires et périscolaires favorisant l'autonomie des élèves, son développement est le plus souvent entravé par une absence de temps et de moyens dédiés et un manque de continuité dans le soutien aux projets engagés par les communautés éducatives. Les politiques de transition écologique menées par les collectivités créent toutefois des conditions favorables pour contrecarrer cette tendance et offrent un cadre pour mettre l'action territoriale au service de la pédagogie. La formation propose ainsi des pistes pour structurer une politique territoriale de soutien à l'EEDD et rend compte de la manière dont certaines collectivités parviennent à s'en servir comme d'un outil de la transition écologique.

Les logements de fonction des EPLE

Objectifs

- Connaître la définition des différents types d'attribution de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agent-es de l'État et aux agent-es de la collectivité
- Définir les contreparties imposées aux occupant-es des logements
- Prévenir les contentieux

Programme

- Principes généraux :
 - Textes de référence et jurisprudence
 - Propriété publique et domanialité
 - Spécificités des logements de fonction dans les EPLE
 - Bénéficiaires : agent-es de l'État et des collectivités
- Les modalités d'occupation :
 - Nécessité absolue de service (NAS)
 - Convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA)
 - Convention d'occupation précaire (COP)
 - Procédure d'attribution
 - Gratuité et redevances
 - Avantages accessoires
 - Obligations des occupant-es
- Perte du logement de fonction :
 - Les différents cas
 - Garanties des droits des occupant-es
- Procédure d'expulsion :
 - Une procédure juridictionnelle
 - Le référé, procédure d'urgence
 - Le jugement d'expulsion et son application

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge de la gestion des logements de fonction des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Région Nouvelle-Aquitaine - 2025

Déclinaison intégrant notamment un focus juridique sur la situation particulière des logements de fonction des lycées agricoles

POINT FORT

Préfiguration d'un règlement des logements de fonction

Contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?

Objectifs

- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales vis-à-vis de la sécurité, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments scolaires
- Définir une politique de gestion des contrats : quelle répartition entre collectivité et EPLE ?
- Être en mesure d'accompagner les EPLE en cas de reprise des contrats par la collectivité
- Mettre en place des règles de financement adaptées aux contraintes de la collectivité et garantissant un traitement équitable des EPLE

Programme

- Cadrage juridique : loi du 11 août 2004, code de la construction et de l'habitation, arrêté du 25 juin 1980
- Compétences des collectivités dans le domaine des contrats : contrôles obligatoires, entretien obligatoire et autres contrats
- Recensement des contrats obligatoires pour la collectivité et hiérarchisation des autres contrats par ordre de priorité
- Gestion directe ou délégation aux EPLE : quels avantages ? quelles limites ?
- En cas de gestion directe par la collectivité : quel accompagnement des EPLE ?
- En cas de gestion directe par les EPLE : quelles modalités de financement par les collectivités ? DGF, subvention spécifique ou remboursement des dépenses réelles
- Témoignage sur une politique régionale
- Échange de pratiques entre participant-es

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 4 juin 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge de l'éducation et du patrimoine

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Les Départements et les Régions sont responsables de la mission générale d'entretien des EPLE et de l'ensemble des obligations qui en découlent en matière de contrats d'entretien des bâtiments. Des contrats de contrôle et de maintenance des bâtiments s'imposent à tous les EPLE. Deux modalités de gestion sont aujourd'hui mises en œuvre et peuvent être amenées à co-exister sur un même territoire : la prise en charge directe par la collectivité de tout ou partie des contrats et la délégation à l'EPLE de tout ou partie des prérogatives de la collectivité. La formation permet d'apprécier les atouts et les limites de ces différents modes de gestion ainsi que leur incidence sur les modalités de financement des contrats par la collectivité et sur les relations avec les EPLE. Pour la collectivité, l'enjeu est de combiner qualité des prestations, maîtrise des coûts et préservation d'un cadre partenarial constructif avec les EPLE.

POINT FORT

Témoignage sur une politique régionale

Les essentiels du numérique éducatif

Objectifs

- Connaître dans le détail les obligations respectives des collectivités et de l'État
- Savoir apprécier les besoins des enseignants et des personnels d'administration
- Identifier les bonnes pratiques des collectivités
- Anticiper les évolutions probables

Programme

- Historique et comparaisons internationales
- Répartition des compétences et des responsabilités
- Les politiques de l'État : TNE, doctrine technique, référentiel d'équipement, logiciel libre, etc.
- Le numérique de l'EPL : infrastructure, équipements, applicatifs
- Le numérique au service de la pédagogie et le numérique au service de la communauté éducative
- Focus sur des applications et services phares : Pronote, ENT, Op@le, ressources pédagogiques
- Les données de l'éducation et le RGPD
- Composantes d'une politique territoriale et services mobilisés par sa mise en œuvre (éducation, DSI, bâtiments)
- Modes de gestion de la maintenance : internalisée, externalisée, mixte
- Perspectives

LIEU À distance

DURÉE 1 jour
DATE Jeudi 21 mai 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge du numérique des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Depuis 1985, les Départements et les Régions sont en charge de la fourniture d'équipements informatiques pour les collèges et les lycées. En 2013, leur responsabilité a été étendue à l'ensemble des équipements numériques, leur maintenance et la fourniture d'applications nécessaires aux échanges au sein de la communauté éducative. La formation propose une vue d'ensemble des multiples composantes du numérique éducatif dans tous ses aspects : technologique, pédagogique, juridique et partenarial.

POINT FORT

Un panorama complet par un expert reconnu du domaine

Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ?

Objectifs

- Savoir distinguer les différentes catégories de ressources et leurs évolutions au cours du temps
- Relier les politiques d'équipement et les ressources : quelles ressources pour quels équipements ?
- Maîtriser le cadre juridique définissant les responsabilités respectives de l'État et des collectivités ainsi que les règles des marchés publics d'acquisition de droits d'usage
- Conduire un dialogue constructif avec les établissements et les services académiques

Programme

- Qu'entend-on par ressource numérique éducative ?
- Répartition des responsabilités entre l'État et les collectivités : zones claires et zones grises
- Catégories de ressources : génériques, didactiques publiques, propriétaires, libres, etc.
- Les ressources et leurs usages dans les établissements
- Quelques exemples de ressources phares : Pronote, ENT, outils bureautiques, applicatifs pédagogiques
- Modes de diffusion des ressources pédagogiques (le GAR)
- La filière Edtech française : état des lieux et tendances
- Les apports de l'intelligence artificielle
- Exemples de politiques volontaristes de collectivités

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour
DATE Mardi 22 septembre 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge du numérique des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Les lois de décentralisation ont fixé et clarifié les responsabilités respectives de l'État et des collectivités en matière de numérique éducatif. Une zone grise demeure cependant, celle des « ressources numériques » qui peuvent être fournies aux établissements scolaires aussi bien par l'État que par la collectivité de tutelle. Ainsi, le plus souvent, les ENT sont financés par les collectivités et les applications pédagogiques par l'État. Mais de multiples exceptions existent car les textes ne sont pas suffisamment précis. La formation vise à éclairer cette zone grise de responsabilités.

POINT FORT

Éclairage synthétique et complet sur un sujet aux nombreuses zones de flou

Où en sont les ENT ?

Nouveau

Objectifs

- Connaître les objectifs, les enjeux éducatifs et organisationnels attachés aux projets ENT, la généalogie du programme national et la situation actuelle dans les territoires
- Comprendre la couverture fonctionnelle des ENT et ses évolutions depuis la crise sanitaire
- Rappeler le cadre juridique qui sous-tend le déploiement des ENT
- Faire le point sur la situation de l'offre
- Comparer les différents scénarios d'acquisition et de déploiement d'un ENT
- Anticiper l'évolution des besoins et de l'offre : quel avenir pour les ENT ?

Programme

- Origine et finalités de l'ENT :
 - Définition et historique
 - Une spécificité française ?
 - Encadrement institutionnel (SDET)
- Gouvernance : un projet d'emblée partenarial État-collectivités
- Cadre juridique : RGPD, archivage des données, administration locale, marchés publics, doctrine numérique du ministère de l'Éducation nationale, etc.
- Fonctionnalités et offre de solutions :
 - Évolution de la couverture fonctionnelle : portail, communication, vie scolaire, services pédagogiques, travail collaboratif, etc.
 - Offre privée : état des lieux des solutions existantes et focus sur les acteurs émergents
 - Évolution de l'offre publique
 - Le cas particulier de Index Éducation et des services de vie scolaire
- Usages des ENT :
 - L'ENT vu par ses usagers : personnels de direction, vie scolaire, enseignants, élèves et parents
 - Évaluation des usages des ENT : études récentes et clés méthodologiques pour mieux analyser les usages
- Perspectives : l'ENT a-t-il un avenir ?

LIEU À distance

DURÉE 1 jour
DATE Mardi 30 juin 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation et des directions des systèmes d'information en charge du numérique des établissements scolaires

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Depuis plus de 20 ans, les Espaces numériques de Travail (ENT) sont déployés dans une majorité de collèges et de lycées et dans un nombre croissant d'écoles. Destinés à l'ensemble de la communauté éducative de ces établissements, les ENT ont évolué et continuent d'évoluer. Leurs fonctionnalités s'enrichissent et se diversifient, l'offre de solutions se recompose régulièrement, les partenariats entre les collectivités territoriales et les services académiques qui portent les projets se reconfigurent. Les usages des ENT par les différentes catégories d'utilisateurs augmentent mais restent en grande partie méconnus. La formation se propose de faire le point sur la situation actuelle des ENT et d'anticiper leurs possibles évolutions.

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité et aperçu de solutions

Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience

Objectifs

- Délimiter le périmètre de l'évaluation : distinguer ce qu'il est intéressant en soi d'évaluer de ce qu'il est important d'évaluer pour piloter une politique
- Formuler des questionnements évaluatifs pertinents, cohérents avec les sources de données accessibles et à la portée des moyens de la collectivité
- Structurer une démarche d'évaluation en choisissant des outils méthodologiques et en mobilisant les ressources adaptées aux objectifs poursuivis

Programme

- Les principes de l'évaluation des politiques publiques : généralités, exemples et difficultés spécifiques au champ éducatif
- Les étapes préalables au déploiement d'une démarche évaluative :
 - Reconstituer la logique d'action sous-jacente à une politique éducative
 - Définir les finalités poursuivies par la collectivité et les moyens à mobiliser
 - Clarifier le rôle joué par les partenaires : diagramme logique d'impacts, sociogramme des acteurs, etc.
- Choisir entre évaluation interne et évaluation externe
- Articuler les approches quantitatives et qualitatives de l'évaluation
- Les fondamentaux du référentiel d'évaluation :
 - Registres de l'évaluation : efficacité, pertinence, efficacité, cohérence, etc.
 - Questions évaluatives
 - Critères de jugement et indicateurs
- Déploiement de la démarche évaluative, outils et méthodes pour la collecte de données :
 - Identifier les sources documentaires
 - Concevoir et diffuser des questionnaires
 - Observer des situations de terrain
 - Conduire des entretiens individuels et en petits groupes
 - Animer des grands groupes
- Produire un jugement évaluatif et rédiger un rapport d'évaluation
- Communiquer et exploiter les résultats de l'évaluation

LIEU À distance

DURÉE 1 jour
DATE Jeudi 24 septembre 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

EN BREF

Cette formation s'appuie sur les méthodes de l'évaluation des politiques publiques pour proposer des clés méthodologiques permettant aux collectivités de conduire une évaluation de leurs initiatives et de leurs politiques qui soit à la fois rigoureuse et réaliste par rapport aux moyens dont elles disposent. En effet, les démarches d'évaluation de dispositifs éducatifs butent souvent sur des ambitions démesurées en matière d'évaluation des impacts sur la réussite éducative des jeunes. La formation propose à la fois un cadre théorique solide et des modalités de mise en œuvre accessibles.

POINT FORT

Retours d'expérience nombreux et variés sur des évaluations de politiques éducatives nationales et locales

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements publics d'enseignement, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

FORMATEUR·RICES

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Geneviève Fernier, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLFPA

Brigitte Loyal-Oser, ex-agente comptable d'EPL

Jérémy Noyé, agent comptable d'EPL

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région des Pays de la Loire

Joël Simon, ex-inspecteur de l'enseignement agricole à compétence « administratif, juridique et financier » ; ex-coordonnateur des inspections administratives, juridiques et financières

ÉTUDES ET CONSEIL - NOS RÉFÉRENCES



- Calcul de la dotation globale de fonctionnement sur la base de critères objectifs
- Harmonisation des tarifs de restauration
- Audit de la situation financière d'établissements
- Calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés
- Rédaction des conventions inter-collectivités et inter-EPL pour le financement des cités scolaires
- Révision du financement des sections et établissements particuliers (SEGPA, EREA, ERPD)

La dotation globale de fonctionnement des EPLE

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, présidant au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF :
 - Part élève : dépenses liées aux effectifs
 - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève :
 - L'effet d'échelle
 - Les filières d'enseignement
 - La situation géographique (indice d'éloignement)
 - Prise en compte de l'indice de position sociale (IPS)
- Modalités de calcul de la part patrimoine :
 - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
 - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
 - Définition des forfaits pour les dépenses liées à l'entretien
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Impact de la prise en charge par la collectivité de certaines dépenses : contrats, réseau, vêtements de travail des ATTEE, téléphonie, etc.
- Prise en compte de la DGF dans le calcul du forfait d'externat

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 22 et vendredi 23 janvier 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers qu'elles allouent aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE.

La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la DGF en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Région Guadeloupe - 2025

Mise en place d'un module à distance intégrant une analyse des modalités actuelles de la DGF et une simulation par établissement à partir des données fournies par la Région

POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, présentation d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)



Approfondissement DGF Calcul de la part EPS des collèges

Objectifs

- Traduire les programmes officiels d'EPS en temps d'occupation des diverses catégories d'équipement
- Identifier les données utiles pour calculer la part EPS de la DGF
- Conduire une enquête auprès des établissements sur leurs conditions d'accès aux équipements sportifs
- Arbitrer entre un financement par la DGF ou par subvention

Programme

- Partage des pratiques des Départements présents
- Analyse des programmes d'EPS du collège
- Catégorisation des équipements et répartition du volume horaire par type d'équipement
- Financement des accès
- Financement des déplacements
- Modalité de versement des moyens aux EPLE
- Modalités de financement des établissements d'enseignement privés sous contrat
- Modèle de calcul (Excel)

POINT FORT

Présentation d'un outil de modélisation et de calcul (Excel)

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 5 mars 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des Départements en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

L'EPS se distingue des autres disciplines de l'enseignement obligatoire car les établissements ne sont pas placés pour son exercice sur un pied d'égalité. Les conditions d'accès aux équipements (gymnase, plateaux sportifs, pleine nature, etc.) peuvent différer de façon importante : certains équipements sont d'accès gratuit, d'autres payant ; certains sont accessibles à pied, d'autres en transport. La formation propose une modalité de calcul équitable tenant compte à la fois des programmes officiels de l'EPS et de la situation de chaque établissement.



Approfondissement DGF Écrêtement et fonds de roulement

Objectifs

- Savoir rechercher les indicateurs de santé financière de l'EPL dans les comptes financiers
- Maîtriser les notions clés : fonds de roulement, réserves, moyens immédiatement disponibles, autonomie financière
- Savoir calculer le niveau d'autonomie financière en euros et en jours
- Choisir et appliquer une modalité d'écrêtement de la DGF tenant compte du niveau d'autonomie financière

Programme

- Pratiques des collectivités participantes
- Analyse des comptes financiers
- Calcul du fonds de roulement révisé
- Détermination des dépenses annuelles moyennes et de l'autonomie financière
- Modalités de calcul et d'application de l'écrêtement
- Concertation avec les EPLE

POINT FORT

Présentation d'une procédure de collecte de données dans les comptes financiers

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 26 mars 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Jérémie Noyé

EN BREF

Il est à présent admis que le niveau d'autonomie financière des EPLE, mesuré en jours, doit être maintenu dans une fourchette « raisonnable » entre un minimum sous lequel l'EPL pourrait se trouver en difficulté et un maximum au-dessus duquel il accumule inutilement des réserves. Le calcul de la DGF doit permettre de ramener l'autonomie financière dans cette fourchette soit par une augmentation, soit par une réduction (écrêtement) conduisant l'EPL à réduire son fonds de roulement.

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions et les préconisations de la collectivité dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de contrôle
- Présentation générale du budget d'un EPLE
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
17-18 septembre et 15-16 octobre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1890 €

PUBLIC

Agent-es en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT François Chambrette

EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est à la fois un élément de traduction de la politique financière de la collectivité et un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentielles. La formation donne aux agent-es les moyens de contrôler efficacement les documents budgétaires, notamment ceux édités dans Op@le.

POINT FORT

Méthode de contrôle, études de cas et exercices à partir d'un budget édité dans Op@le

Entraînement au contrôle des budgets Pratique du contrôle et du règlement conjoint

Objectifs

- Approfondir les connaissances budgétaires
- S'entraîner à contrôler des budgets dont la lecture est exigeante
- Enrichir ses méthodes de contrôle par l'échange de pratiques

Programme

- Excédent de la section de fonctionnement
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Amortissements et provisions
- CAF/IAF et résultat
- Dépenses obligatoires
- Opérations en capital
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

POINT FORT

Exercices pratiques, en petits groupes, à partir de cas complexes

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE et ayant suivi le stage *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, s'adresse aux agent-es ayant déjà pratiqué le contrôle et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils-elles pourront être confronté-es dans le cadre du contrôle des budgets des EPLE de leur territoire.

Le stage vise à la fois à actualiser leurs connaissances et à perfectionner leurs méthodes de contrôle.

L'analyse des comptes financiers des EPLE

Version révisée

Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente du déroulement et de l'aboutissement du dernier exercice budgétaire
- Savoir analyser le fonds de roulement, ses variations et son évolution
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Présentation synthétique des principes généraux de la comptabilité publique
- Du budget aux opérations de fin d'exercice : le compte financier, unique document de synthèse d'une année de fonctionnement de l'établissement
- Méthode d'analyse des comptes financiers à partir d'une étude de cas
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

POINT FORT

Cas pratique et exercices à partir de comptes financiers

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
12-13 mars et 2-3 avril 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1890 €

PUBLIC

Agent-es en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-contre)

FORMATEUR RÉFÉRENT Jérémy Noyé

EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions et préconisations de la collectivité. La formation donne les moyens d'analyser les comptes financiers afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE et de répondre à leurs besoins réels.

La santé financière de l'EPLE Concevoir des indicateurs de suivi

Version révisée

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la mise en place d'indicateurs de suivi des finances des EPLE
- Identifier les sources de données pertinentes et appréhender les opportunités et les limites de leur exploitation
- Maîtriser une approche méthodologique pour concevoir des indicateurs adaptés aux objectifs de la collectivité

Programme

- Sources de données pour l'analyse financière : comptes financiers, situation des dépenses et des recettes par services et par comptes, données de la collectivité, etc.
- L'interprétation des données et ses limites : besoin en fonds de roulement, autonomie financière, etc.
- Principes généraux de l'élaboration d'indicateurs
- Mise en situation : déterminer les objectifs de la collectivité, identifier les données utiles et construire un tableau de bord

POINT FORT

Mises en situation en sous-groupes

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 9 juin 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie Cornillon

EN BREF

Les tableaux de bord élaborés par la collectivité peuvent avoir des finalités multiples : pilotage des moyens alloués, repérage des établissements en difficulté ou en situation particulière, information des élu-es présent-es aux conseils d'administration des EPLE, support du dialogue de gestion avec les établissements. La formation s'adresse aux agent-es aguerris qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE.

Gestion financière du service de restauration et d'hébergement

Objectifs

- Appréhender l'étendue des compétences de la collectivité
- Mettre en place les règles de gestion qui permettent de combiner qualité du service et maîtrise des dépenses
- Mesurer l'impact de ces règles de gestion et savoir les ajuster si nécessaire
- Conduire le dialogue avec les équipes de direction des EPLE

Programme

- Les compétences de la collectivité : l'article L. 213-2 du code de l'éducation
- La fixation des tarifs du SRH : harmonisation et tarification sociale
- Le coût de l'assiette comme charge prioritaire
- L'estimation des charges de fonctionnement
- Un reversement résiduel à la collectivité
- Capacité ou insuffisance d'autofinancement du SRH et fonds de roulement
- Conséquences sur la DGF
- Intérêt des outils de suivi partagés entre la collectivité et ses EPLE : menus, stocks, nombre de repas, denrées issues de l'agriculture biologique, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.
- Évaluation de l'impact des règles de gestion choisies : points de vigilance pour l'analyse des comptes financiers

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 21 et vendredi 22 mai 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge de la restauration scolaire et de la dotation globale de fonctionnement

FORMATEUR RÉFÉRENT François Chambrette

EN BREF

Voilà plus de 20 ans que les collectivités sont responsables de l'exploitation du service de restauration et d'hébergement des EPLE. Elles se sont saisies avec sérieux et rigueur de cette compétence notamment en harmonisant les tarifs, en établissant le règlement du service, en réorganisant les modes de production ou en mutualisant l'approvisionnement.

La formation invite les collectivités à franchir un cap supplémentaire dans la gestion financière du service en définissant pour l'ensemble des EPLE de leur territoire des règles de gestion communes, fondées sur l'analyse de charges.

Cette harmonisation de la gestion financière permet un suivi rigoureux du fonctionnement du service, une meilleure maîtrise des dépenses et un dialogue simplifié avec les équipes de direction des EPLE grâce à un référentiel commun.

POINT FORT

Étude de plusieurs exemples concrets de budgets et de comptes financiers (GFC et Op@le)

Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et le contexte institutionnel
- Différencier les prérogatives des différents acteurs
- Disposer de connaissances solides sur les obligations et marges de manœuvre de l'EPLÉ en matière d'éducation physique et sportive (EPS)
- Mettre en place des règles de financement qui garantissent un traitement juste et équitable des EPLE et la maîtrise des dépenses de la collectivité

Programme

- Cadrage juridique
 - Lois sur le sport
 - Lois de décentralisation : acte I à III, loi NOTRe, loi 3DS
 - Lois sur l'éducation : lois Peillon et Blanquer
- Contexte institutionnel et gouvernance :
 - Compétences de l'État et des collectivités territoriales en matière d'EPS et de sport
 - Le contrôle des installations sportives : un domaine de responsabilités partagées
 - L'organisation interne des collectivités territoriales
- EPLE, EPS et pratiques sportives :
 - Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015 définissant les ateliers en cycle IV
 - Le savoir nager en cycle III
 - Le cas des sections sportives scolaires et des filières de sport de haut niveau (sportifs de haut niveau et sportifs espoirs)
 - Les associations sportives
 - Le transport des élèves
- Financement par les collectivités :
 - La diversité des pratiques actuelles
 - Proposition de règles nouvelles de financement
 - Le conventionnement avec les communes et les EPCI
- Études de cas

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Le code de l'éducation oblige les Départements et les Régions à concourir aux pratiques d'éducation physique et sportive (EPS) établies par le ministère de l'Éducation nationale. Que couvre exactement cette obligation ? Comment définir la contribution de la collectivité ? Quelles modalités de financement adopter ? Comment apprécier les demandes de financement des EPLE ? Quel partenariat avec les villes et EPCI, propriétaires des équipements utilisés par les EPLE ?

Autant de questions qui reflètent la complexité inhérente aux pratiques de financement de l'EPS par les collectivités territoriales, complexité qui s'explique en partie par le nombre important de parties prenantes et la diversité des situations rencontrées sur un même territoire.

POINT FORT

Études de cas et échanges de pratiques

Cités scolaires : actualiser les modalités du cofinancement

Objectifs

- Connaître les textes réglementaires fixant le fonctionnement des cités scolaires
- Analyser la situation financière d'une cité scolaire
- Recenser les données utiles
- Maîtriser les modes de cogestion des services communs : restauration, hébergement, informatique, équipement sportif, etc.
- Gérer la relation entre collectivités de rattachement
- Gérer la relation avec les équipes de direction des EPLE
- Savoir rédiger les conventions inter-collectivités et inter-EPLE

Programme

- Fondements historiques et juridiques
- Diversité des situations illustrée par des exemples
- Rôles et responsabilités respectives de la collectivité pilote et de la collectivité partenaire
- Les agent-es techniques de la collectivité pilote :
 - Clés de répartition pour les missions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de maintenance
 - Choix des critères pour ce calcul : surfaces occupées, nombre de repas, nombre de nuitées, etc.
 - Prise en compte du financement de l'État
- Gestion budgétaire et financière :
 - Adaptation des modalités de calcul de la DGF de chaque EPLE
 - Critères de répartition des charges de viabilisation et de contrats
 - Financement du SRH : application de grilles tarifaires distinctes
 - Exécution budgétaire, résultat et fonds de roulement pour chaque EPLE
- Politique d'investissement : règles et pratiques
- Gestion du numérique : infrastructure, acquisition et maintenance des équipements
- Répartition des logements de fonction
- Concertation entre les collectivités pour la rédaction des conventions et leur mise à jour
- Procédure de partition d'une cité scolaire

LIEU À distance

DURÉE 1 jour
DATE Mardi 16 juin 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Les cités scolaires ou cités mixtes sont des établissements d'enseignement du second degré réunissant plusieurs EPLE, le plus souvent un collège et un lycée, dans un même ensemble immobilier. Le financement du fonctionnement de la cité est assuré par les deux collectivités tutelles, l'une étant pilote, l'autre partenaire. Les règles du cofinancement doivent être encadrées par deux conventions, l'une entre les deux collectivités fixant le cadre général des clés de répartition de moyens pour l'ensemble des cités scolaires du territoire, l'autre entre les EPLE d'une même cité déclinant le cadre général en tenant compte des spécificités de chaque EPLE. La formation propose une analyse générale de cette situation et propose des modèles de convention.

POINT FORT

Mise à disposition de modèles de convention inter-collectivités et inter-EPLE

Les modalités de calcul du forfait d'externat

Objectifs

- Connaître le cadre juridique et les apports des principales jurisprudences
- Identifier les dépenses éligibles pour le calcul du forfait d'externat
- Reconstituer les parts « Matériel » et « Personnels » du forfait
- Maîtriser les modalités de versements aux établissements privés

Programme

- Rappel du cadre juridique :
 - Principes du contrat d'association (loi Debré)
 - Obligations des collectivités territoriales
 - Composition du forfait d'externat depuis 2004 : part « Matériel » et part « Personnels »
 - Financements d'investissement attribués au titre de la loi « Falloux »
- Échange de pratiques entre les collectivités :
 - Montant du forfait
 - Modalités de calcul
 - Difficultés rencontrées
- Calcul de la part « Matériel » :
 - Définition de l'assiette du forfait et principaux apports de la jurisprudence
 - Charges directes et indirectes
 - Agent-es du siège en charge du fonctionnement de l'externat des EPLE
 - Une base de travail : la DGF allouée aux EPLE
- Calcul de la part « Personnels » :
 - Dépenses de personnels liées aux missions d'externat transférées aux collectivités en 2004 et prises en charge par les ATTEE
- Étude de cas - Calcul du forfait pour un Département :
 - Contexte de la mission
 - Présentation de la méthodologie appliquée
 - Proposition d'une grille de calcul
- Versement du forfait aux établissements privés :
 - Calendrier et modalités de versement
 - Cas des élèves non-résidents

LIEU À distance

DURÉE 1 jour
DATE Jeudi 19 mars 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du financement des établissements d'enseignement privés

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Le code de l'éducation stipule que les collectivités territoriales versent aux établissements d'enseignement privés sous contrat une contribution forfaitaire qui participe aux dépenses afférentes à l'externat des collèges et des lycées privés dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes des EPLE. Le calcul du forfait d'externat implique donc de recenser avec précision les dépenses éligibles. Or l'exercice s'avère complexe et exigeant. Après une présentation du cadre juridique qui régit les pratiques, la formation vise à doter les collectivités des compétences techniques nécessaires pour conduire un diagnostic et le cas échéant, réviser les modalités de calcul de leur forfait.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Département de la Haute-Loire - 2025
Cycle de formation sur la révision des modalités de calcul de la DGF et du forfait d'externat

POINT FORT

Présentation d'une méthode de calcul directement applicable

EPLEFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières

Objectifs

- Maîtriser le cadre institutionnel de l'enseignement agricole
- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA et à leur fonctionnement
- Comprendre les incidences concrètes des particularités des EPLEFPA sur la gestion comptable et financière
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux Régions

Programme

- Les particularités de l'enseignement agricole par rapport à l'Éducation nationale
- L'organisation administrative des EPLEFPA :
 - Particularités juridiques et réglementaires
 - Missions
 - Centres constitutifs : lycée, CFA, CFPPA, exploitation, atelier technologique et SACD
- L'organisation comptable des EPLEFPA :
 - Réglementation
 - Acteurs
 - Responsabilités de l'État, de la collectivité et de l'EPL

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 19 mai 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation des Régions

FORMATEUR RÉFÉRENT Joël Simon

EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) se distinguent nettement des EPLE par leur histoire, leurs missions et leur organisation. Ces différences méritent d'être prises en compte par les Régions, notamment concernant la gestion comptable et financière des établissements.

POINT FORT

Éclairage synthétique et concret sur les particularités des EPLEFPA

Analyser la santé financière des EPLEFPA

Objectifs

- Maîtriser l'organisation budgétaire et comptable des EPLEFPA
- Savoir lire et analyser les documents comptables
- Exercer les fonctions de gestion et de contrôle avec rigueur et efficacité
- Engager un dialogue de gestion avec les services de l'État et les établissements

Programme

- Rappel des particularités de l'organisation budgétaire et comptable des EPLEFPA
- Le système d'information comptable de l'enseignement agricole
- Les données analytiques existantes et leur intérêt pour les Régions
- L'analyse du compte financier :
 - Indicateurs
 - Analyse par centre
 - Étude de cas
- Les enjeux liés à la mise en place d'un dialogue tripartite Région/État/EPLEFPA concernant la santé financière des établissements

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE jeudi 25 juin 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et de l'analyse financière des EPLEFPA et ayant suivi la formation EPLEFPA : *maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières* (voir ci-dessus)

FORMATEUR RÉFÉRENT Joël Simon

EN BREF

La formation s'adresse aux agent-es chargé-es d'analyser la santé financière des EPLEFPA en leur proposant un éclairage complet sur les données disponibles et les usages qui peuvent en être faits par les Régions.

POINT FORT

Méthode et indicateurs d'analyse de la santé financière

Aménagement

Respectivement responsables de la définition des aires de recrutement des collèges et des lycées, les Départements et les Régions s'avèrent des acteurs centraux de l'aménagement territorial de l'offre scolaire.

Confrontées aux évolutions de leur territoire, notamment sur le plan démographique, les collectivités sont par ailleurs amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPLE. Ces procédures, souvent délicates sur le plan politique, s'inscrivent dans un cadre partenarial et juridique qui doit être parfaitement maîtrisé.

FORMATEUR·RICES

Jacques Bonneau, directeur associé de TMO, en charge de la démographie, de la cartographie, de l'open data et des traitements statistiques

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marc Debène, professeur agrégé de droit public, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du Code de l'éducation pour les éditions Dalloz depuis 2006

Natalie Kronenberger, directrice de l'éducation du Département de la Haute-Garonne

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région des Pays de la Loire

PARTENAIRE



TMO
www.tmo.fr

NOUVEAUTÉS

- État des lieux et perspectives d'évolution de la population scolaire en collège et en lycée - Page 30
- Évolution de la population scolaire : quels leviers d'intervention pour les collectivités ? - Page 30
- Suivre les procédures financières et comptables de fermeture d'un EPLE - Page 33

État des lieux et perspectives d'évolution de la population scolaire en collège et en lycée

Nouveau

Objectifs

- Faire le point sur l'évolution de la population scolaire dans le second degré
- Apprécier les conséquences au niveau national comme local
- Mesure les incidences par type d'établissement
- Recenser les leviers d'intervention des collectivités en matière d'aménagement du réseau des établissements

Programme

- État des lieux et perspectives aux horizons 2027 et 2035
- La dimension territoriale : la diversité des situations selon les territoires et les contrastes au sein d'un même territoire
- Des incidences différentes selon le type d'établissement : collèges, LEGT, LPO et LP
- Rappels juridiques et institutionnels permettant d'éclairer les leviers d'intervention des collectivités

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 28 mai 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

En une demi-journée, la formation permet de faire le point sur l'ampleur et les incidences de la baisse de la population scolaire qui affectera massivement les collèges et les lycées à partir de 2027 dans la majorité des territoires français.

POINT FORT

Éclairage synthétique par un expert reconnu du système éducatif.

Évolution de la population scolaire : quels leviers d'intervention pour les collectivités ?

Nouveau

Objectifs

- Comprendre les leviers d'intervention mobilisables par les collectivités
- Découvrir des exemples concrets d'aménagement du réseau des EPLE sur un territoire
- Mesurer l'impact sur les principales compétences obligatoires des collectivités

Programme

- Rappel synthétique de l'évolution de la population scolaire d'ici 2070
- Quatre leviers d'intervention sur lesquels prendre appui
- La référence au seuil minimal de fonctionnement d'un établissement et à des seuils fonctionnels d'effectifs conjuguant critères d'efficacité et d'efficience
- Une typologie des aménagements possibles du réseau des EPLE
- L'aménagement du réseau et l'équité de l'offre éducative
- L'impact sur les principales compétences obligatoires de la collectivité : bâti, moyens humains et financiers, restauration et transport scolaire

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 11 juin 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Dans le prolongement de la formation *État des lieux et perspectives d'évolution de la population scolaire en collège et en lycée* (voir ci-dessus), la formation vise à appréhender les leviers d'intervention dont disposent les Départements et les Régions pour aménager le réseau des établissements en prenant en compte l'impact sur les moyens que la collectivité consacre aux EPLE.

POINT FORT

Échanges de pratiques et retours d'expérience

Construire une politique de sectorisation scolaire

Version révisée

Objectifs

- Mesurer les différents enjeux liés à la sectorisation
- Concevoir un dispositif de sectorisation intégrant les différents paramètres à prendre en compte : démographie, patrimoine, transport, mixité sociale et scolaire, etc.
- Identifier les données utiles et les limites de leur exploitation
- Se familiariser avec les techniques de projection démographique.

Programme

- Cadre juridique et réglementaire
- Enjeux pour les collectivités et l'État : mixité sociale, taux d'occupation, gestion du parc immobilier, etc.
- Déterminer la capacité d'accueil des EPLE : les facteurs à prendre en compte
- Présentation générale des données nécessaires à la sectorisation et aux projections démographiques
- Éclairage sur les enjeux et techniques de projection démographique
- Mixité sociale et scolaire : enjeux, indicateurs et marges d'action pour les collectivités

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-es des Régions en charge de la carte des formations et agent-es des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

La sectorisation des collèges relève de la compétence des Départements et la redéfinition des aires de recrutement revêt pour la collectivité des enjeux multiples et cruciaux d'ordre économique, social, politique, urbanistique, etc. La sectorisation est un levier d'action puissant pour le Département mais il s'agit aussi d'un dossier sensible et complexe à porter pour ses services. Sur le plan technique, la sectorisation est par ailleurs un dossier exigeant qui oblige notamment à traiter des données nombreuses et composites : capacités d'accueil des collèges, données démographiques, organisation des transports publics, projets de construction, de démolition, etc.

Responsables de la définition de la carte des formations professionnelles initiales et de la définition des districts de recrutement des élèves des lycées (en partenariat avec l'Académie), les Régions sont elles aussi susceptibles d'être intéressées par cette formation, notamment par le volet consacré aux projections démographiques.

La formation intègre un éclairage sur le phénomène majeur de dénatalité et son incidence sur les politiques de sectorisation.

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité et études de cas

Créer, fusionner et fermer des EPLE dans un contexte démographique complexe

Version révisée

Objectifs

- Comprendre la répartition des responsabilités entre la collectivité, l'État et l'EPL
- Appréhender l'incidence de la baisse de démographie sur les choix d'aménagement de l'offre scolaire sur un territoire
- Identifier les différents facteurs à prendre en compte quelles que soient les opérations menées
- Maîtriser les aspects techniques et sécuriser les procédures sur le plan juridique

Programme

- Cadre juridique et institutionnel :
 - La répartition des compétences entre la collectivité, l'État et l'EPL
 - Les 3 procédures
- Démographie et carte scolaire :
 - Évolution de la population scolaire dans les 10 prochaines années aux niveaux national et local
 - Rappel des enjeux liés à la redéfinition de la carte scolaire
- Inventaire des facteurs à prendre en compte et éléments de méthode pour la mise en œuvre : mixité sociale, transports, moyens humains et financiers, équipements, restauration, numérique, changement climatique, etc.
- Les procédures :
 - Ouverture d'un EPL : de la décision de création à l'accueil des élèves
 - Fermeture, fusion et absorption : de la décision à la dévolution des biens et à la réaffectation des personnels

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPL

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Pour différentes raisons (évolutions démographiques, ségrégation sociale, etc.), les collectivités peuvent être amenées à créer, fermer ou fusionner des EPL sur leur territoire.

L'évolution de la population scolaire dans le second degré au cours des 10 prochaines années rend ces problématiques particulièrement prégnantes.

La formation apporte un éclairage juridique, stratégique et opérationnel sur les différentes procédures.

POINT FORT

Fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure

Mesurer la capacité d'accueil des établissements

Objectifs

- Connaître les notions techniques, juridiques et pédagogiques, attachées à la notion de capacité d'accueil d'un collège ou d'un lycée
- Savoir identifier, recueillir et croiser les données utiles
- Comprendre et maîtriser l'ensemble des procédures nécessaires à la détermination de la capacité d'accueil

Programme

- La capacité d'accueil et ses composantes :
 - Sécurité et conformité aux dispositions légales
 - Capacité physique d'accueil
 - Considérations éducatives et pédagogiques
- Références réglementaires
- Catégorisation des types de salles : banalisées, laboratoires, salles informatiques, etc.
- Principes méthodologiques :
 - Sources des données : collectivité, Académie, EPL
 - Nature des données : patrimoine, organisation de l'emploi du temps, heures d'enseignement devant élèves, etc.
 - Collecte et contrôle des données requises
- Modalités de calcul de la capacité d'accueil : applications aux collèges et lycées et aux nouveaux établissements

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 17 septembre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation et des bâtiments en charge de la programmation

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Les évolutions démographiques, à moyen et long terme, mettent les Départements et les Régions dans l'obligation de connaître avec précision les capacités d'accueil de leurs établissements. Sans cette connaissance, il leur est impossible de déterminer les taux d'occupation actuels de chacun d'eux, fondement nécessaire à une politique de sectorisation cohérente.

POINT FORT

Études de cas et présentation d'une méthode de calcul éprouvée pour les collèges et les lycées

Suivre les procédures financières et comptables de fermeture d'un EPL

Nouveau

Objectifs

- Comprendre les composantes financières et comptables d'une fermeture d'EPL
- Envisager la liquidation du patrimoine
- Être en mesure d'accompagner efficacement les équipes de direction des EPL concernés

Programme

- Les étapes budgétaires et comptables :
 - Le dernier compte financier
 - La sortie d'inventaire
- Répartition des rôles et des compétences entre le conseil d'administration de l'EPL, le-la chef-fe d'établissement, le-la secrétaire général-e, l'agent-e-comptable et la collectivité
- La liquidation du patrimoine :
 - Accompagnement du-de la secrétaire général-e pour la désaffectation des biens matériels
 - Affectation éventuelle à un nouvel EPL ou une autre organisation

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 8 décembre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPL* (page 23)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie Cornillon

EN BREF

Cette formation vient compléter le module *Créer, fusionner et fermer des EPL dans un contexte démographique complexe* (voir ci-contre). Elle permet d'appréhender les procédures financières et comptables à suivre lors de la fermeture d'un EPL. Elle propose une analyse des étapes de clôture financière en prenant appui sur le compte financier.

POINT FORT

Éclairage synthétique et fourniture d'une grille de suivi des opérations

Employeur-euses des ATTEE et responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, les Départements et les Régions sont attentif-ves à la fois aux conditions de travail de leurs agent-es en poste dans les EPLE et à la qualité des services offerts aux établissements.

FORMATEUR-RICES

Alain Armetta, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission « entretien des EPLE » pour le Département du Val-de-Marne

Arnaud Daphy, médiateur et facilitateur en intelligence collective, co-fondateur du cabinet Verdale

Élisa Leccia, directrice associée de la société Éducation & Territoires, médiatrice

Marjorie Norbis, directrice du pôle conseil de la société Éducation & Territoires

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

ÉTUDES ET CONSEIL - NOS RÉFÉRENCES



- Définition et mise en œuvre d'une grille de répartition des agent-es techniques territoriaux-ales des établissements d'enseignement
- Animation de groupes de travail et d'information avec les équipes de direction des établissements
- Conception de guides pratiques pour la mise en œuvre des missions dans les établissements
- Formations en intra visant à renforcer la culture professionnelle des agent-es territoriaux-ales des EPLE et à favoriser leur pleine intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative

NOUVEAUTÉ

- **Conflits impliquant les ATTEE : clés théoriques et pratiques pour intervenir** - Page 36

Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service

Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE et leur attribuer des moyens de façon équitable
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer la politique territoriale et les référentiels

Programme

- Principes généraux :
 - Équité : doter chaque établissement selon ses besoins
 - Répartition juste des moyens alloués entre les missions
 - Paramètres principaux à prendre en compte : surfaces à entretenir et nombre de repas à produire
 - Autres paramètres : caractéristiques physiques de l'établissement, mode de production des repas, présence d'un internat, espaces extérieurs à entretenir, etc.
- Calcul des moyens et référentiel de postes :
 - Proposition d'un modèle de calcul par mission (en équivalents temps plein)
 - Accueil : responsabilité partagée avec l'Éducation nationale
 - Entretien : espaces couverts et espaces extérieurs, calcul sur la base de surfaces de référence
 - Restauration : selon le nombre de repas à produire et le mode de production, la présence d'un internat, la réglementation en vigueur (loi Egalim), la politique de la collectivité
 - Maintenance : selon la taille de l'établissement, les équipements, collège ou lycée
 - Autres missions : lingerie, encadrement pour les équipes importantes, magasinage pédagogique dans les lycées techniques
 - Formalisation du référentiel (tableau Excel)
 - Exploitation du référentiel
- Référentiel de niveau de service :
 - Définition du niveau de service attendu par mission
 - Élaboration d'un référentiel de tâches
 - Priorisation des tâches
 - Définition d'un service adapté (agent-es absent-es, circonstances exceptionnelles)
- Partage d'expériences avec les participant-es :
 - Organisation des services de la collectivité pour la gestion des ATTEE (éducation, RH, bâtiments)
 - Gestion des absences, des remplacements et prise en compte des restrictions médicales
 - Organisation du travail des agent-es dans l'établissement
 - Accompagnement des secrétaires généraux-ales des EPLE dans l'encadrement des agent-es
 - Formation des agent-es

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE.

Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, de missions menées par Éducation & Territoires au cours des dernières années pour des Départements et des Régions, et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

RÉFÉRENCE EN INTRA

Département de l'Ardèche - 2025

Conception d'un module à distance à l'attention de l'équipe d'évaluateurs des politiques publiques de la direction finances, appui et conseil du Département

POINT FORT

Remise de l'outil Excel de modélisation utilisé pour calculer les effectifs d'ATTEE théoriques

Conflits impliquant les ATTEE : clés théoriques et pratiques pour intervenir

Nouveau

Objectifs

- Être en capacité d'assurer le rôle de personne-ressource pour la prévention et la gestion des conflits
- Comprendre les dynamiques qui sous-tendent le conflit
- Disposer de connaissances et d'outils concrets pour dresser un état des lieux et identifier des leviers d'intervention
- Acquérir des réflexes pour agir dans l'urgence de manière adaptée
- Savoir accompagner les parties prenantes dans la recherche de solutions durables

Programme

- Présentation d'un modèle de lecture des dynamiques conflictuelles : du déclenchement à la sortie du conflit
- Les différentes phases du conflit et leurs incidences sur la capacité à coopérer : identifier les invariants et les moments clés
- La place des émotions dans le conflit et les pratiques de résolution
- Amorcer la « désescalade » : le rôle central de l'écoute
- Accompagner la recherche de solutions : co-construire en tenant compte des intérêts de chacun-e pour garantir l'adhésion aux solutions trouvées et favoriser leur mise en œuvre concrète
- Les bons réflexes pour intervenir dans l'urgence
- Pistes pour prévenir les conflits

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 18 et vendredi 19 juin 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des directions des ressources humaines concernés par la prévention et la gestion des conflits impliquant les ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Arnaud Daphy

EN BREF

Dans tous les territoires, la gestion des tensions et des conflits au sein des équipes d'ATTEE mais aussi entre les ATTEE et les secrétaires généraux-ales représente pour les services de la collectivité une préoccupation majeure et récurrente.

En outre, les services de la collectivité sont souvent sollicités pour intervenir alors que les conflits sont déjà avancés et les relations fortement dégradées, ce qui rend leur résolution plus complexe.

Pourtant, les différends pris en charge rapidement et de manière adaptée, constituent des occasions de faire évoluer une organisation qui n'est pas ou plus satisfaisante, et une opportunité pour les parties prenantes de rétablir leurs relations sur des bases assainies et apaisées, avec en outre la satisfaction d'avoir dépassé ensemble leurs difficultés, gage d'un apaisement plus durable.

La formation propose de renforcer les compétences des participant-es en leur fournissant des outils concrets pour dresser rapidement un état des lieux des situations conflictuelles et identifier de manière claire les leviers d'intervention les plus adaptés.

Elle repose en partie sur des expérimentations à partir de situations vécues par les stagiaires.

POINT FORT

Grille de lecture des conflits simple et opérationnelle, mises en situation à partir de situations vécues par les participant-es

Organiser la mission d'entretien en EPLE

Version révisée

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés à la définition de niveaux de service attendus
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir des niveaux de service attendus adaptés à la réalité des EPLE
- Proposer aux établissements des modalités opérationnelles de contrôle de la qualité des prestations
- Expérimenter la démarche et certains outils proposés en établissement

Programme

- Établir un état des lieux : charges de travail des agent-es et caractéristiques de l'établissement
- Démarche et outils pour définir les niveaux de service attendus : quoi ? quand ? comment ?
- Évaluation de la qualité des prestations : objectifs et modalités de mise en œuvre
- Focus sur les adaptations à prévoir en cas de crise sanitaire
- Préparation de l'expérimentation en établissement prévue durant l'inter-session
- Mise en commun et analyse des résultats de l'expérimentation réalisée par chaque participant-e dans un établissement de son territoire

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour x 2

DATES Mardis 2 et 16 juin 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

Définir les niveaux de service attendus permet de poursuivre plusieurs objectifs cruciaux : assurer la qualité du service rendu, disposer d'une référence objective et partagée avec l'autorité fonctionnelle des ATTEE pour organiser le travail et garantir une répartition équitable des charges entre les agent-es. La formation proposée est organisée en deux modules pour permettre dans l'inter-session une expérimentation de la démarche et des outils proposés.

POINT FORT

Expérimentation de la démarche et des outils proposés avec mise en commun

Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLE

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés à la mise en œuvre de pratiques d'entretien environnemental et durable
- Connaître les matériels et produits existants, leurs atouts et leurs limites
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma de déploiement adapté aux EPLE
- Concevoir l'accompagnement du déploiement auprès des secrétaires généraux-ales des EPLE

Programme

- Identifier les enjeux en matière de santé pour les ATTEE et les usager-ères des collèges et des lycées
- Matériels et équipements existants : pré-imprégnation, eau pure et chimie « verte »
- Définir un plan de déploiement :
 - Étude de coûts : investissement et fonctionnement
 - Démarche et calendrier de déploiement
- Accompagner le déploiement auprès des secrétaires généraux-ales des EPLE : conditions de réussite et écueils à éviter

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 22 septembre 2026

PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE et disposant d'une bonne connaissance des techniques de nettoyage

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

Le caractère nocif pour la santé et l'environnement de l'usage des détergents de synthèse est aujourd'hui avéré. Sur le plan réglementaire, les normes sur la qualité de l'air dans les EPR et celles sur la qualité de l'eau et la gestion des effluents de lavage amènent les collectivités territoriales à renouveler leurs pratiques d'entretien dans les collèges et les lycées.

La formation permet d'envisager les leviers concrets pour réduire les risques chimiques et améliorer les conditions de travail des ATTEE.

POINT FORT

Retours d'expérience et études de cas concrets

Équipements et produits pour l'entretien des EPLE : état des lieux et tendances

Objectifs

- Connaître les matériels et produits existants et leurs principales caractéristiques
- Apprécier leurs atouts et leurs limites
- Connaître les dernières évolutions technologiques et les tendances du moment

Programme

- La mécanisation
 - La laveuse à bandeaux
 - L'auto-laveuse à rouleaux
 - La monobrosse à mouvement pendulaire
 - La mini monobrosse
- L'équipement du chariot en matériel ergonomique
 - Le balai réservoir
 - La pelle dite « homme debout »
 - Le balai d'essuyage tableau et surfaces verticales
 - Le robot nettoyeur « petite vitrerie »
 - Les micro-fibres électrostatiques
- L'entretien des sanitaires
 - Le générateur de mousse
 - Le pulvérisateur par encapsulage (appareil dorsal)
 - Le « no touch »
 - La brosse sanitaire dite « homme debout »
- La consommation d'eau et de produits d'entretien
 - La centrale de dilution automatique connectée
 - Les systèmes de dosage automatique mobiles
- Les tendances du moment
 - Chimie verte et probiotiques
 - Nettoyage à « l'eau pure »

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour
DATE Mardi 10 mars 2026



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

La formation présente un état des lieux complet des équipements et des produits adaptés à l'entretien des EPLE avec un focus sur les dernières évolutions technologiques.

POINT FORT

Un état des lieux complet et mis en perspective dans le cadre particulier des usages en EPLE

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant le stage

Le bulletin d'inscription téléchargeable depuis le QR code ci-dessous, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : cla@education-territoires.com
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris



Un mois avant le début de la formation, une convocation et une fiche pratique sont envoyées au stagiaire (lieu, horaires, etc.).

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Éducation & Territoires se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participant-es ou pour tout cas de force majeure.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du coût de la formation est dûe.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit-e par un-e agent-e au profil équivalent. Toute demande de remplacement doit être notifiée par écrit.

Pendant le stage

Le nombre de participant-es par stage est au minimum de 6 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

À Paris, toutes nos formations se tiennent dans le quartier Opéra.

Après le stage



Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos expert-es en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante :

expert@education-territoires.com

Une sélection de ces échanges entre stagiaires et expert-es est consultable sur notre site Internet dans un format anonyme.

Faire équipe avec les secrétaires généraux-ales des EPLE

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions de formation directement destinées aux secrétaires généraux-ales des EPLE, en cohérence avec les dispositions qui découlent de l'instauration par la loi 3DS de l'autorité fonctionnelle des collectivités sur ces personnels.

En effet, pour mener à bien leurs missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique au sein des EPLE, les collectivités doivent travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction des établissements et plus particulièrement avec les secrétaires généraux-ales des EPLE.

Ces personnels ont pour mission de seconder les chef-fes d'établissement dans la gestion matérielle, financière et administrative de l'EPLE et elles-ils sont par ailleurs les interlocuteur-rices privilégié-es de la collectivité de rattachement au quotidien pour les questions techniques liées au financement de l'EPLE et à l'organisation du service des ATTEE. Un cumul de tâches complexes auquel elles-ils ne sont que partiellement préparé-es.

Ces dernières années, face à ce constat, de plus en plus de collectivités ont mis en place des actions visant à impliquer et à soutenir les secrétaires généraux-ales des EPLE dans les domaines relevant de compétences partagées avec les établissements : réunion d'accueil des nouveaux-elles secrétaires généraux-ales des EPLE, groupes de travail sur des thématiques ciblées, nomination d'un-e interlocuteur-riche référent-e au sein des services départementaux, référentiels de niveaux de service, outil pour la conception des menus, plan d'équipement des agent-es du service général, guides pratiques, etc.

C'est dans cette dynamique, renforcée et légitimée par la loi 3DS, que s'inscrivent les actions de formation que nous vous proposons dans le présent cahier.

FORMATEUR·RICES

Alain Armetta, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission « entretien des EPLE » pour le Département du Val-de-Marne

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Arnaud Daphy, médiateur et facilitateur en intelligence collective, co-fondateur du cabinet Verdale

Caroline Deliry, médiatrice et formatrice en Communication NonViolente ®

Élisa Leccia, directrice associée de la société Éducation & Territoires, médiatrice

EN BREF

- En intra
- Sur site ou à distance
- Pour un groupe de secrétaires généraux-ales des EPLE (SG) : nouveaux-elles arrivant-es, membres d'un groupe de travail thématique, SG « relais », SG confronté-es à des difficultés dans la gestion des ATTEE, etc.
- Contenus et format adaptables
- Sur devis

Des questions ? Des projets ?

Élisa Leccia, directrice de la formation
T. 01 42 71 30 98 – el@education-territoires.com

Gérer les conflits au sein des équipes d'ATTEE

Nouveau

Objectifs

- Clarifier et apaiser son rapport au conflit
- Être en capacité d'assurer le rôle de personne-ressource pour la prévention et la gestion des conflits entre ATTE
- Disposer de connaissances et d'outils concrets pour dresser un état des lieux et identifier des leviers d'intervention
- Acquérir des réflexes pour agir dans l'urgence de manière adaptée
- Savoir accompagner les parties prenantes dans la recherche de solutions durables

Programme

- Présentation d'un modèle de lecture des dynamiques conflictuelles : du déclenchement à la sortie du conflit
- Les différentes phases du conflit et leurs incidences sur la capacité à coopérer : identifier les invariants et les moments clés
- La place des émotions dans le conflit et les pratiques de résolution
- Amorcer la « désescalade » : le rôle central de l'écoute
- Accompagner la recherche de solutions : co-construire en tenant compte des intérêts de chacun-e pour garantir l'adhésion aux solutions trouvées et favoriser leur mise en œuvre concrète
- Les bons réflexes pour gérer « à chaud » les situations qui se présentent
- La prévention des conflits

EN BREF

Au quotidien, les secrétaires généraux-ales des EPLE sont inévitablement confrontés-es à des conflits, que ce soit entre eux-elles et les agent-es qu'ils-elles encadrent ou entre les agent-es eux-elles-mêmes.

Les tensions et conflits font partie intégrante de la vie d'équipe mais on constate que la façon dont ils sont gérés conduit trop souvent encore à une dégradation des conditions et du climat de travail.

Pourtant, des conflits pris en charge rapidement et de manière adaptée, constituent des occasions de faire évoluer une organisation qui n'est pas ou plus satisfaisante.

La formation vise à renforcer les compétences des secrétaires généraux-ales des EPLE en matière de gestion des conflits en leur fournissant des outils concrets pour dresser rapidement un état des lieux des situations conflictuelles et pour identifier de manière claire les leviers d'intervention les plus adaptés. Elle repose en partie sur des expérimentations à partir de situations vécues par les stagiaires.

FORMATEUR RÉFÉRENT

Arnaud Daphy

POINT FORT

Grille de lecture des conflits, mises en situation à partir de situations vécues par les participant-es et analyse de pratiques

Sensibiliser à une posture de manager favorisant la coopération et le bien-être au travail

Objectifs

- Enrichir ses compétences comportementales et relationnelles de manager par la découverte des apports de la Communication NonViolente ® (CNV) pour la qualité des relations au travail
- Développer une attitude empathique et une assertivité qui favorisent la qualité des relations avec les ATTEE et la motivation à coopérer au sein de l'équipe
- Savoir s'exprimer de manière constructive au service du dialogue et des relations avec ses équipes, même en cas de tension relationnelle ou de désaccord
- Adopter une posture de manager sécurisante et inspirante pour l'équipe d'ATTEE

Programme

- Les fondamentaux du processus de la CNV pour instaurer des relations de qualité
- Les habitudes de communication qui entraînent de la tension ou de la démotivation
- La formulation de retours authentiques et respectueux à ses équipes au service de la qualité du travail
- L'écoute empathique pour favoriser la confiance mutuelle, la motivation des agent-es et une organisation de travail adaptée
- L'importance de l'intention : quelles intentions relationnelles derrière les pratiques habituelles de communication avec son équipe ? Comment les mobiliser en conscience dans le cadre de la relation d'autorité ?

EN BREF

Par leurs pratiques de management, les secrétaires généraux-ales des EPLE ont un rôle clé à jouer pour favoriser le bien-être professionnel des ATTEE et instaurer un climat de travail favorable à la coopération avec et au sein des équipes. Or elles-ils sont avant tout formés-es par leur tutelle à la gestion des aspects matériels, financiers et administratifs de la vie de l'établissement. Face aux enjeux forts liés à la gestion et à l'animation des équipes d'ATTEE au sein des établissements, les collectivités ont intérêt à renforcer les compétences des secrétaires généraux-ales des EPLE en matière de management.

Fondé sur les apports de la Communication NonViolente ® (CNV), le module proposé permet aux participant-es de prendre conscience des conséquences de leurs habitudes de management et d'enrichir leur représentation des relations professionnelles et de la posture de manager.

FORMATRICE RÉFÉRENTE

Caroline Deliry

POINT FORT

Expérimentation à partir de situations vécues par les participant-es

PARTENAIRE



Déclic - CNV & éducation
declic-cnveducation.org

Accompagner les secrétaires généraux-ales des EPLE dans la gestion financière des compétences partagées

Objectifs

- Mettre en œuvre le service de restauration et d'hébergement défini par la collectivité en garantissant la qualité du service et la maîtrise des dépenses
- Comprendre les composantes du fonds de roulement pour le mobiliser de manière à préserver la santé financière de l'établissement tout en optimisant les moyens alloués par la collectivité
- Connaître l'impact des immobilisations sur le budget et le compte financier
- Sensibiliser les secrétaires généraux-ales des EPLE à l'enjeu de leur contribution au contrôle interne de gestion financière et comptable assuré par l'agent comptable

Programme

- La gestion du SRH
 - L'analyse des coûts du SRH : passer d'une logique administrative à une logique analytique
 - Les modalités d'évaluation des charges de fonctionnement et du reversement à la collectivité
 - Les pratiques de tarification de la collectivité et ses incidences sur la gestion
 - Études de cas à partir de budgets et de comptes financiers
- L'usage du fonds de roulement
 - L'analyse des différentes composantes du fonds de roulement
 - Le calcul de l'autonomie financière
 - Le suivi des décisions budgétaires modificatives de prélèvement et l'anticipation des variations du fonds de roulement
- La gestion des immobilisations
 - Pourquoi immobiliser ? La valorisation du patrimoine de l'EPL
 - L'inscription au bilan
 - Les écritures d'amortissement et leur incidence sur le résultat de l'exercice
- La contribution au contrôle interne de gestion financière et comptable : optimiser ses pratiques de gestion budgétaire au service du contrôle interne comptable

EN BREF

En 2021, la charte des pratiques de pilotage en EPLE insistait sur l'évolution de la fonction administrative dans l'établissement et le rôle primordial attribué au·à la secrétaire général·e d'EPL. L'année suivante, la loi dite 3DS, introduisait l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur ces secrétaires généraux-ales des EPLE avec l'objectif d'assurer une meilleure articulation entre les responsables des EPLE et leurs collectivités territoriales de rattachement.

Dans ce contexte d'évolution institutionnelle, la formation vise à les sensibiliser aux enjeux liés à la gestion financière des compétences partagées avec la collectivité et à promouvoir des pratiques au service des intérêts de la collectivité et de la santé financière de l'EPL.

FORMATRICE RÉFÉRENTE

Laure Audeguy

POINT FORT

Études de cas et illustration à partir de documents budgétaires

Impliquer les secrétaires généraux-ales des EPLE dans l'organisation de la mission d'entretien et l'encadrement des ATTEE

Objectifs

- Disposer de connaissances actualisées sur les matériels et techniques de nettoyage et d'entretien adaptés au contexte scolaire
- Disposer d'outils pour dresser un diagnostic complet de l'établissement et définir un cahier des charges des prestations adapté
- Être en mesure de définir et d'assurer le suivi de l'organisation du travail des ATTEE

Programme

- Le diagnostic d'un établissement
- La structure des espaces à nettoyer
- Les types de matériaux de surfaces et leurs caractéristiques
- Le taux d'encombrement
- L'analyse des contraintes organisationnelles, pédagogiques et structurelles
- L'analyse du plan matériel
- L'analyse des ressources humaines
- Le cahier des charges des prestations attendues
- Les différents ratios
- L'organisation générale du service
- Un management participatif des ATTEE
- La coordination avec la collectivité
- Les derniers matériels de nettoyage : présentation et démonstration
 - Chariot de ménage en mode pré-imprégnation
 - Centrale de dilution connectée
 - Laveuse moquette
 - Balayeuse moquette
 - Aspiro-brosseur
 - Auto-laveuse
 - Nettoyeur sanitaire sans contact
 - Petits matériels ergonomiques d'essuyage et de balayage

EN BREF

La formation apporte aux participant·es des outils concrets pour organiser de manière efficace et évolutive le travail des équipes d'ATTEE en charge de l'entretien. En effet, l'organisation de la mission d'entretien d'un EPLE est une tâche complexe et exigeante pour les secrétaires généraux-ales des EPLE qui doivent être en mesure de dresser un diagnostic complet de leur établissement, de tenir compte de contraintes nombreuses et variées (ressources humaines, structure du bâti, revêtements, ...), de choisir des matériels adaptés, d'accompagner les agent·es dans leurs pratiques, etc.

FORMATEUR RÉFÉRENT

Alain Armetta

POINT FORT

Présentation de méthodes de travail directement transposables et démonstration de matériels

Cité conseil...

Chaque année, le pôle conseil accompagne des collectivités, ministères, établissements publics ou acteurs associatifs dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets et dispositifs éducatifs.

En 2025, notre équipe a été mobilisée sur des thématiques aussi variées que le numérique, l'égalité filles-garçons et l'éducation à l'image :

Territoires Numériques Éducatifs

De 2025 à 2027, avec les cabinets *Verian* et *Edater*, nous réalisons l'évaluation in itinere du programme national soutenu par le Secrétariat Général Pour l'Investissement, déployé dans 12 Départements et qui contribue au développement des usages éducatifs du numérique par la coopération des acteurs locaux : services académiques en charge du premier et du second degré, département et région, commune et intercommunalités.

Région Bourgogne Franche-Comté

La Région et l'ensemble des Départements souhaitent renouveler leur ENT des collèges, des lycées et de certaines écoles. Nous les avons aidés à mieux comprendre les usages et les besoins des communautés éducatives en organisant des enquêtes dans les établissements et en animant des ateliers avec toutes les parties prenantes.

INJEP

Nous réalisons sur 3 ans l'évaluation de l'appel à projets « Promotion de l'égalité-filles garçons sur les temps péri et extrascolaires » dans les villes de Grenoble et Clamart qui ont décidé de créer des parcours de formations dédiés aux inégalités de genre et aux violences sexistes et sexuelles à destination de leurs agent-es périscolaires.

Centre National du Cinéma

Nous avons évalué l'un des plus anciens dispositifs d'éducation à l'image financé par le CNC : Ma classe au cinéma. Nous avons interrogé des écoliers, des collégiens, des lycéens et leurs professeurs puis nous avons procédé à une analyse qualitative des effets de ce dispositif sur le parcours des élèves.

Des questions ? Des projets ?

Marjorie Norbis
Directrice du pôle conseil
01 42 71 30 98
mn@education-territoires.com

Découvrir l'ensemble de nos références :



CALENDRIER 2026

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter régulièrement le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : www.education-territoires.com

	DATES	INTITULÉ	LIEU	DURÉE	PAGE
JANVIER	Jeu. 22	Les essentiels pour mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux-ales des EPLE	À distance	0,5 jour	9
	Jeu. 22 - Ven. 23	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Paris	2 jours	20
	Jeu. 29 - Ven. 30	Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation	Paris	2 jours	7
	Jeu. 29 - Ven. 30	La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLE à l'heure de la loi 3DS	Paris	2 jours	8
MARS	Jeu. 5	Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS des collèges	À distance	0,5 jour	21
	Mar. 10	Équipements et produits pour l'entretien des EPLE : état des lieux et tendances	À distance	0,5 jour	38
	Jeu. 12 - Ven. 13	L'analyse des comptes financiers des EPLE (1 ^e session)	Paris	4 jours (2+2)	23
	Jeu. 19	Les modalités de calcul du forfait d'externat	À distance	1 jour	27
	Mar. 26	Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement	À distance	0,5 jour	21
AVR.	Jeu. 2 - Ven. 3	Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités	À distance	0,5 jour	11
	Jeu. 2 - Ven. 3	L'analyse des comptes financiers des EPLE (2 ^e session)	Paris	4 jours (2+2)	23
MAY	Jeu. 2 - Ven. 3	Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPLE	Paris	2 jours	10
	Mar. 19	EPLFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières	À distance	1 jour	28
	Jeu. 21	Les essentiels du numérique éducatif	À distance	1 jour	16
JUIN	Jeu. 21 - Ven. 22	Gestion financière du service de restauration et d'hébergement	Paris	2 jours	24
	Jeu. 28	État des lieux et perspectives d'évolution de la population scolaire en collège et en lycée	À distance	0,5 jour	30
	Mar. 2	Organiser la mission d'entretien en EPLE (1 ^e session)	À distance	0,5 jour (x2)	37
	Jeu. 4	Contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?	À distance	1 jour	15
	Mar. 9	La santé financière de l'EPLE - Concevoir des indicateurs de suivi	Paris	1 jour	23
	Jeu. 11	Évolution de la population scolaire : quels leviers d'intervention pour les collectivités ?	À distance	0,5 jour	30
	Mar. 16	Organiser la mission d'entretien en EPLE (2 ^e session)	À distance	0,5 jour (x2)	37
	Mar. 16	Cités scolaires : actualiser les modalités du cofinancement	À distance	1 jour	26
	Jeu. 18 - Ven. 19	Conflits impliquant les ATTEE : clés théoriques et pratiques pour intervenir	Paris	2 jours	36
	Jeu. 25	Analyser la santé financière des EPLFPA	À distance	1 jour	28
SEPTEMBRE	Jeu. 25 - Ven. 26	Construire une politique de sectorisation scolaire	Paris	2 jours	31
	Mar. 30	Où en sont les ENT ?	À distance	1 jour	17
	Jeu. 17	Mesurer la capacité d'accueil des établissements	À distance	1 jour	33
	Jeu. 17 - Ven. 18	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 ^e session)	Paris	4 jours 2+2	22
OCTOBRE	Mar. 22	Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLE	À distance	0,5 jour	37
	Mar. 22	Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ?	À distance	0,5 jour	16
	Jeu. 24	Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience	À distance	1 jour	18
	Jeu. 24 - Ven. 25	Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire	Paris	2 jours	12
NOV.	Mar. 29	Éducation au développement durable : quelle contribution pour les Départements et les Régions ?	À distance	0,5 jour	13
	Jeu. 1 - Ven. 2	Les logements de fonction des EPLE	Paris	2 jours	14
	Jeu. 8 - Ven. 9	Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS	Paris	2 jours	25
DÉC.	Jeu. 8 - Ven. 9	Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service	Paris	2 jours	35
	Jeu. 15 - Ven. 16	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 ^e session)	Paris	4 jours 2+2	22
NOV.	Jeu. 19 - Ven. 20	Entraînement au contrôle des budgets - Pratique du contrôle et du règlement conjoint	Paris	2 jours	22
	Jeu. 26 - Ven. 27	Créer, fusionner et fermer des EPLE dans un contexte démographique complexe	Paris	2 jours	32
DÉC.	Mar. 8	Suivre les procédures financières et comptables de fermeture d'un EPLE	À distance	0,5 jour	33

éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris

Tél : 01 42 71 30 98

contact@education-territoires.com

SAS au capital de 80000€ - RCS Paris B 443735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

Le texte du catalogue est composé
avec le caractère Minuscule,
dessiné par Thomas Huët-Marchand
256tm.com



FABRICATION MAISON 2025 / IMPRIMERIE MAUGEIM
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
GILLES BASSIGNAC & JEAN-MICHEL TURPIN